

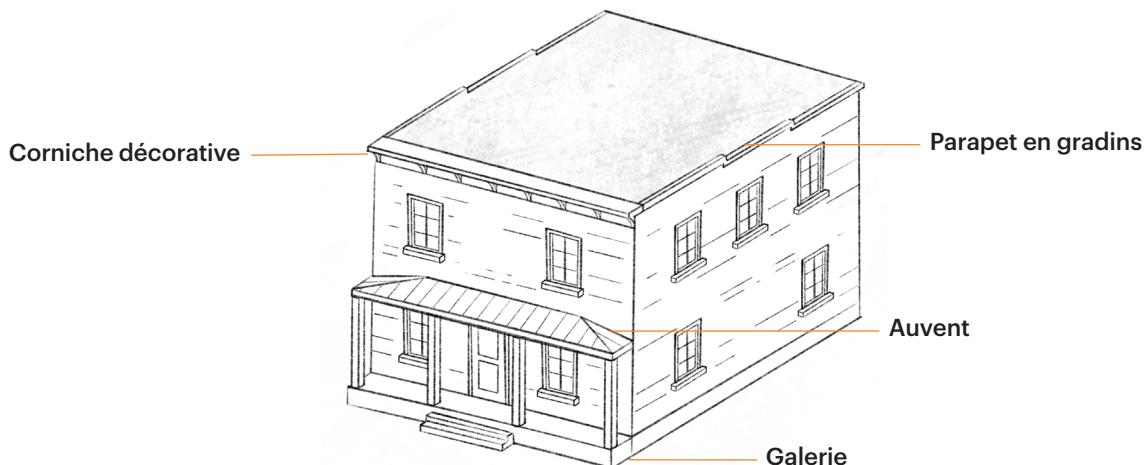
## 11. MAISON BOOMTOWN

### Historique

L'introduction des charpentes à claire-voie qualifiée d'*American Boomtown* coïncide avec la croissance rapide des villes américaines et de leur essor démographique important. Cette architecture se développe surtout après la crise économique de 1870 aux États-Unis. Elle constitue alors une option de construction à la fois économique et rapide dans les villes champignons à forte croissance industrielle. L'architecture *Boomtown* constitue un courant propre à l'architecture domestique et commerciale. Elle coexiste d'abord avec les maisons de tradition québécoise et à mansarde avant de les supplanter au tournant du 20<sup>e</sup> siècle. Ce courant architectural est particulièrement bien représenté sur l'île Jésus.

L'architecture *Boomtown* se caractérise par sa volumétrie : les résidences s'élèvent sur deux étages et sont coiffées d'un toit plat ou à faible pente vers l'arrière. Les ouvertures sont habituellement disposées avec régularité et symétrie. Les saillies sont souvent constituées d'une grande galerie, courant sur toute la façade principale, et parfois d'un balcon à l'étage, sur le tiers central de l'avant indépendant, protégeant ainsi la galerie.

### Composantes principales



### Caractéristiques distinctives

- Volume cubique ou rectangulaire de deux étages, peu dégagé du sol;
- Toiture à faible pente vers l'arrière avec parapet en gradins sur les façades latérales;
- Saillies peu présentes à l'exception d'une galerie protégée d'un auvent, parfois avec un balcon à l'étage;
- Parement de planche de bois ou de brique;
- Distribution régulière des ouvertures, composition généralement symétrique;
- Fenêtres à battants à grands carreaux, à battants avec imposte ou à guillotine;
- Ornementation concentrée dans la partie supérieure de la façade : corniche à modillons ou à consoles, parapet en gradins ou jeux de briques. Autres éléments d'ornementation discrets : chambranles, planches cornières, platebandes en brique, etc.

Sources : Rapport de synthèse du pré-inventaire du patrimoine architectural de la ville de Laval (Patri-Arch, 2015). Catalogue des types architecturaux de l'étude typo-morphologique de la Ville de Laval (Enclume, 2020).

## 11. MAISON BOOMTOWN

### Conseils de rénovation patrimoniale

#### 1. Toiture

- |     |   |
|-----|---|
| 1.1 | Préserver la forme du toit à faible pente vers l'arrière avec parapet en gradins sur les façades latérales.                     |
| 1.2 | Conserver l'ornementation présente comme les corniches à modillons ou à consoles ainsi que le couronnement sur la façade avant. |

#### 2. Revêtements muraux

- |     |   |
|-----|---|
| 2.1 | Privilégier des matériaux durables avec un entretien régulier comme la planche et la brique d'argile qui rappellent l'esthétique d'origine.   |
| 2.2 | Éviter les revêtements contemporains à l'aspect synthétique comme la fausse pierre de béton ou le déclin de vinyle.   |
| 2.3 | Porter une attention particulière aux détails de finition présents afin de les préserver ou de les remplacer à l'identique (planches cornières, chambranles, jeux de briques, insertions de béton, etc.). |

#### 3. Portes et fenêtres

- |     |   |
|-----|---|
| 3.1 | Conserver la disposition symétrique et alignée entre les étages, le positionnement vertical et les dimensions des ouvertures d'origine ainsi que leur style architectural.                          |
| 3.2 | Privilégier le bois peint, autant pour les portes que pour les fenêtres.  |
| 3.3 | Conserver les portes en bois anciennes ou choisir un modèle de porte traditionnelle, souvent vitrée en partie haute avec caissons moulurés en partie basse et conserver l'imposte lorsque présente. |
| 3.4 | Installer un seul modèle de fenêtre, soit à guillotine ou à battants, et prioriser des croisillons à l'extérieur du vitrage. Conserver les impostes lorsque présentes.                              |
| 3.5 | Traiter l'encadrement des ouvertures avec les mêmes éléments que l'existant ou l'ancien (chambranles en bois, plates-bandes en briques, volets, etc.).  |

## 11. MAISON BOOMTOWN

### Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

#### 4. Éléments en saillie

- |     |   |
|-----|---|
| 4.1 | Tendre vers une cohérence et une harmonisation des éléments composant les galeries, balcons et escaliers, si présents. Conserver ou rétablir, si possible, leur emplacement et leurs dimensions d'origine.  |
| 4.2 | Prioriser le bois qui demande un entretien plus régulier mais qui permet le remplacement de composantes « à la pièce » contrairement aux matériaux synthétiques qui ne peuvent être entretenus  |
| 4.3 | Porter une attention particulière à leur qualité de conception en privilégiant l'utilisation de poteaux carrés ou tournés, de barrotins carrés ou tournés fixés sous la main-courante d'un garde-corps et d'ornementation respectant le style architectural (aisselier, lambrequins, etc.). |
| 4.4 | Privilégier la pose d'un revêtement traditionnel en tôle sur les auvents des balcons et des galeries.   |



## 11. MAISON BOOMTOWN

### Conseils de rénovation patrimoniale (suite)

5. Agrandissements	
<p>5.1 Mettre en valeur le corps principal du bâtiment en planifiant une annexe de taille inférieure.</p>	
<p>5.2 Conserver l'intégrité de la façade principale en évitant tout agrandissement avant, sauf s'il s'agit d'une galerie.</p>	
<p>5.3 Privilégier plutôt les agrandissements en façade latérale, en retrait de la façade avant, ou en façade arrière, le moins visible possible de la rue.</p>	
<p>5.4 Viser une cohérence et une harmonie en utilisant pour l'agrandissement les caractéristiques architecturales du corps principal (forme et pente du toit, matériaux de revêtements, ouvertures, ornementsations, etc.).</p>	



Il est important de noter que des règles s'appliquent à tout projet d'agrandissement et qu'il vous faut vous assurer de la conformité de votre projet aux normes en vigueur. Notez aussi qu'il est obligatoire d'obtenir un permis avant de lancer les travaux d'agrandissement de votre habitation.

Par ailleurs, avant de déposer votre demande de permis, il est nécessaire de vérifier la réglementation applicable à votre propriété en consultant l'outil [Info-règlements](#) ou en contactant la Ville à travers la section Mon Dossier du site web ou en appelant au 311.